

SPECIAL ELECTIONS CARPIMKO

Si vous trouvez insupportable que:

1. L'IFD soit bloquée.
2. La valeur de la lettre-clef soit bloquée au profit d'une aléatoire et hypothétique revalorisation de la nomenclature.
3. La télétransmission vous ait été imposée sans contrepartie équitable.
4. L'on vous ait imposé une politique de quota assortie de sanctions inacceptables.
5. L'on vous impose toujours plus d'administratif, de paperasserie, de bilans, aux dépens du temps passé avec vos patients.
6. Des pans entiers de vos compétences soient livrés à d'autres professions (urogynécologie).
7. Vos compétences difficilement acquises ne soient pas reconnues (ostéopathie).
8. L'on ait bafoué vos suffrages en bloquant par la force le fonctionnement de votre Caisse de Retraite et qu'au mépris de toute démocratie, on ait empêché vos élus de mettre en place la politique que vous aviez choisie.

**ALORS, CESSEZ DE VOTER POUR LES RESPONSABLES
DE TOUTES CES COMPROMISSIONS ET DE TOUS CES MENSONGES,
NE CAUTIONNEZ PLUS LA FFMKR ET SES ALLIÉS.
TOURNEZ LE DOS AUX VIEUX MANDARINS QUI VOUS MENENT EN BATEAU
DEPUIS TROP LONGTEMPS.**

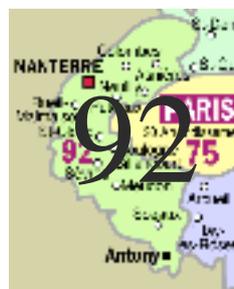
**Le 23 juin 2004 votez pour l'avenir,
faites le pari du renouveau,**

Votez pour l'union,

**Votez Union pour la CARPIMKO
avec le SNMKR et le CNMKDE.**



Les nouvelles des Yvelines



Les nouvelles des Hauts-de-Seine

Ré dorme des Études : alors même que trois nouvelles IFMK (dont la très parisienne ADERF) choisissent de recruter à travers le tronc commun des PCEM, le Conseil Supérieur des Professions Paramédicales continue à étudier les différentes options retenues. Reconnaître simplement nos 3 années après le bac, nous intégrer logiquement au schéma européen du LMD (Licence, Master, Doctorat) ou ne rien faire... Toutes les pistes sont encore possibles... Tandis que de son côté, avec une énième commission, l'Education Nationale essaie de quantifier « l'impact » de notre entrée dans le LMD...

Ordre des Kinésithérapeutes : approbation en deuxième lecture de l'amendement gouvernemental sur (art.55 : Loi relative à la santé publique) concernant l'instauration d'une instance ordinale pour la profession de Masseurs-inésithérapeute. Examen par la Sénat en dernière lecture du projet de loi début juin.

Le congrès est toujours un temps fort dans la saison. C'est un moment d'études, de propositions et de décisions de l'orientation de notre profession. Cinq membres de notre section se sont rendus à Rodez. Tristan Maréchal, Yvan Tourjansky, Marie Christine Sebillé, Jean Marc Moreau et Gildas Jouve.

Tristan Maréchal, membre du CA du National, a été nommé secrétaire Général adjoint et directeur de la revue Kiné presse. Un gros travail l'attend, j'espère qu'il pourra garder encore consacrer du temps pour notre section. Son expérience et ses prises de positions fortes face aux caisses nous ont permis à plusieurs reprises d'éviter d'être trompés par ces dernières.

Gildas JOUVE

Mots d'ordres : à la lecture de ces quelques brèves, vous constatez qu'une fois de plus les périodes électorales sont toujours des « aires glacières » pour nous. Tandis que nos représentants nationaux se battent auprès de toutes les instances pour améliorer nous tirer vers le haut, l'administration étudie, quantifie, réfléchit... Bref, elle travaille. Pour ces agents, faire ça ou autre chose c'est pareil... Pendant ce temps, la nomenclature est bloquée, l'IFD est devenue une obole et rien ne semble indiquer que cela puisse changer. C'est pourquoi le Congrès du SNMKR, instance Démocratique et Souveraine, a décidé que des actions seraient menées sous peu en l'absence de mise en place de attendus de l'avenant conventionnel signé par les deux syndicats représentatifs en avril 2003 notamment ceux concernant la cotation de la Neurologie (+1) et la revalorisation de l'IFD). PRÉPAREZ-VOUS !

www.snmkr.fr

Rejoignez-nous et profitez des informations en direct sur le site du Syndicat National.

Ecrivez-nous par mail : smkr92@free.fr

S.N.M.K.R. 92 1, bd de la République 92210 St Cloud
S.N.M.K.R. 15, rue de l'Epée de Bois 75005 PARIS